Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Perte de travail : préavis 1mois

Par Elwan

Bonjour,

Situation:
Suite à la signature de ma rupture conventionnelle le 08/09/2014, j'ai envoyé une lettre AR pour informer mon propriétaire que je quittais le logement avec 1 mois de préavis à partir de la réception de cette meme lettre (réception le 13/09/2014 donc fin du bail le 13/10/2014). Au téléphone je l'ai informé que j'enverrais par la suite un justificatif par lettre simple de ma perte d'emploi (non envoyé aujourd'hui).

Aujourd'hui il me demande de renvoyer une lettre AR avec le justificatif qui feront office de date de départ du préavis à réception.

Mon interrogation est de savoir si ma première lettre sans le justificatif de perte d'emploi peut faire foi de départ du préavis où si c'est le justificatif en lui meme qui fait foi.

En suite cet incident à soulever une inquiétude de savoir que je perds mon emploi le 15/10/2014, le préavis d'un mois peut-il commencer avant et ce finir 13/10/2014 avant la perte de l'emplois?

Ronan